

IV

*(Informations)*INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 25 octobre 2022

portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour le Danemark, l'Allemagne, la Grèce, la Croatie, l'Italie, Chypre, le Luxembourg, Malte et le Portugal

(2022/C 481/01)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union ⁽¹⁾, et notamment ses articles 23 et 24,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements du Danemark, de l'Allemagne, de la Grèce, de la Croatie, de l'Italie, de Chypre, du Luxembourg, de Malte et du Portugal,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 20 septembre 2022 ⁽²⁾, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période allant du 25 septembre 2022 au 24 septembre 2024.
- (2) Les gouvernements du Danemark, de l'Allemagne, de la Grèce, de la Croatie, de l'Italie, de Chypre, du Luxembourg, de Malte et du Portugal ont présenté des listes de candidatures pour plusieurs sièges à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés membres titulaires et membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période expirant le 24 septembre 2024:

⁽¹⁾ JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.⁽²⁾ Décision du Conseil du 20 septembre 2022 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs (non encore parue au Journal officiel).

I. REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
Danemark	M. Stig HANSEN NØRGAARD M ^{me} Rikke MARK SEERUP	M ^{me} Lone HENRIKSEN
Allemagne	M. Friedemann BENDER M. Oliver MAOR	M ^{me} Dagmar HILPERT
Grèce	M. Georgios NERANTZIS M ^{me} Angeliki LINTZOU	M ^{me} Angeliki TZORTZAKI
Croatie	M. Petar STRIŽAK M ^{me} Martina ŠPUNDAK	M ^{me} Iva MUSIĆ OREŠKOVIĆ
Italie	M. Daniele LUNETTA	
Chypre	M. Prodromos PRODROMOU M. Antonis KAFOUROS	M ^{me} Alexia TSAOUSI
Luxembourg	M ^{me} Patrice FURLANI M. Tom MEYER	M. Armin SKROZIC
Portugal	M ^{me} Ana Margarida SILVA M ^{me} Helena BENTES	

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
Danemark	M ^{me} Lotte DICKOW SCHMIDT M ^{me} Christina BORRIES	M ^{me} Käthe MUNK RYOM
Allemagne	M ^{me} Alexandra KRAMER M. Nicolas ENGELBARTS	M ^{me} Maria DIMCHEVA
Grèce	M ^{me} Stavroula DIMITRIADOU M. Vasilios MANTAZIS	M ^{me} Vaso KRATIMENOU
Croatie	M ^{me} Vesna MAMIĆ M ^{me} Ana KRANJAC JULARIĆ	M ^{me} Ivana ŠEPAK ROBIĆ
Italie	M. Andrea MALPASSI M. Michele BERTI	M ^{me} Ilaria Arianna FONTANIN
Chypre	M ^{me} Marina STAVRINO KOUKOU M. Christos KARYDIS	M. Stelios CHRISTODOULOU

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
Malte		M ^{me} Isabella FARRUGIA
Portugal	M. José Manuel DA LUZ CORDEIRO M. Fernando José MACHADO GOMES	M ^{me} Ana Elisabete MARTINS CLEMENTE BORGES

III. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
Danemark	M ^{me} Maja KLUGER DIONIGI M ^{me} Trine Birgitte HOUGAARD	M ^{me} Birgitte NYMARK
Allemagne	M ^{me} Noora NEUMAYER M. Nicolas KELLER	M ^{me} Teresa HORNUNG
Croatie	M ^{me} Nuša ŽUNEC M. Dario ĆORIĆ	M ^{me} Mirela GUDAN
Italie	M ^{me} Paola ASTORRI M. Paolo BALDAZZI	M. Fabio ANTONILLI
Chypre	M. Giorgos HADJIKALLIS M. Emilios MICHAEL	M. Andreas ALEXI
Luxembourg	M. Philippe HECK M. Raymond HORPER	M ^{me} Cristelle BRETNACHER-CERVELLATI
Portugal	M ^{me} Cristina NAGY MORAIS M. Nuno BERNARDO	M. Afonso Manuel ALVES E PINHO DE CARVALHO

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres titulaires et des membres suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2022.

Par le Conseil

Le président

J. SÍKELA